

# POUR LE MAINTIEN DU

## *Déclaration en CSEC*

# TELETRAVAIL

### Considérant :

- Que le télétravail tel qu'il est actuellement pratiqué dans l'entreprise a démontré son efficacité en termes de productivité, de qualité de vie au travail et de réduction de l'empreinte carbone ;
- Que les salariés concernés, qu'ils soient cadres ou non-cadres, expriment majoritairement leur satisfaction quant à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle permis par ce mode d'organisation ;
- Que toute modification unilatérale du dispositif actuel pourrait générer une dégradation des conditions de travail, une démotivation et un climat social dégradé ;
- Que le télétravail occasionnel, par sa souplesse, constitue un levier d'adaptation précieux tant pour les salariés que pour l'entreprise ;
- Que l'égalité de traitement entre les catégories professionnelles est un principe fondamental du droit du travail et du dialogue social

## La CFE-CGC demande ce jour en CSEC :

1. **Le maintien du dispositif actuel de télétravail**, sans réduction du nombre de jours autorisés ni durcissement des conditions d'accès ;
2. **L'égalité de traitement entre les cadres et les non-cadres** dans l'accès et les modalités du télétravail ;
3. **Le maintien du télétravail occasionnel**, qui permet une flexibilité bénéfique pour tous, sans restriction supplémentaire ;
4. **La réalisation d'une enquête interne** auprès des salariés pour évaluer l'impact du télétravail et recueillir leurs attentes ;
5. **La transparence sur les motivations de la direction** en cas de volonté de révision du dispositif.

**Vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre,  
Ensemble, défendons notre avenir.**

